Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_101-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **29**

MEMBRES REPRESENTES : **5**

MEMBRES ABSENTS : **1**

DATE DE LA CONVOCATION : **19 septembre 2025**

DELIBERATION **2025-101**

OBJET :

SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU CENTRE PILOTE LA MAIN A LA PATE

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAIH, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Samia GAMECHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE
Valérie SANNA donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

Était absente lors du vote de la présente délibération :

Monsieur Kuider DIF

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_101-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention entre la Fondation la Main à la Pâte, la Commune, l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, Aix-Marseille Université, l'Académie d'Aix-Marseille, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Centre pilote la Main à la Pâte de Gardanne ci-annexé,

La Fondation La main à la pâte assure la coopération scientifique et pédagogique entre différentes institutions, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école primaire et au collège.

Afin de développer ses actions au niveau local, un réseau de centres pilotes La main à la pâte a été créé en 2000, à l'initiative de l'Académie des Sciences. Ces centres pilotes ont pour objectif de développer des dispositifs originaux et innovants permettant l'enseignement des sciences dans les écoles d'une zone géographique délimitée (ville, circonscription, département) et de produire en commun des ressources pour la mise en œuvre des programmes de l'école primaire.

En 2014 une convention a été signée, renouvelée en 2017 et en 2022, entre la DSDEN, la municipalité de Gardanne, AMU et l'ENSM pour la création du Centre pilote La main à la pâte de Gardanne-Bouches-du-Rhône.

La convention signée en 2022 arrivant à son terme, il convient de délibérer sur le renouvellement de la présente convention ci-annexée. Celle-ci a pour objet d'acter la poursuite du développement du Centre Pilote La main à la pâte de Gardanne-Bouches-du-Rhône, de fixer des objectifs opérationnels pour les trois années scolaires à venir, de décrire les modalités de mise en œuvre des objectifs fixés ainsi que de déterminer les engagements réciproques des différents signataires (La Fondation la Main à la pâte, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la commune de Gardanne, l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, Aix-Marseille-Université, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Centre Pilote la Main à la pâte de Gardanne).

Dans le cadre du développement des actions d'éducation aux sciences pendant le temps scolaire et hors temps scolaire, la Commune de Gardanne met à disposition des locaux permettant l'accueil de publics scolaires et non scolaires et en assure l'entretien et la maintenance. La Commune assure les frais de transports des élèves de la Commune sur les sites concernés par les projets scientifiques et technologiques menés. La direction générale, adjointe à l'éducation, culture et vie citoyenne de la ville favorise l'organisation d'événements qui mettent en relation les partenaires internes et externes de projets sur les thématiques scientifiques. La Commune assure la mise à disposition, à titre gratuit, d'un logement permettant, si nécessaire, l'accueil d'élève stagiaire du Centre Pilote La main à la pâte de Gardanne-Bouches-du-Rhône.

Cette convention prendra effet à sa date de signature et couvre les 3 années scolaires suivantes et fait l'objet d'une tacite reconduction sauf mention contraire. Toute modification fera l'objet d'un avenant.

Publié sur le site internet de la commune le : 26 SEP. 2025

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_101-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :
D'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée entre La Fondation la Main à la pâte, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la commune de Gardanne, l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, Aix-Marseille-Université, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Centre Pilote la Main à la pâte de Gardanne.

Article 2 :
D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention ci-annexée ainsi que tout acte afférent (y compris éventuels avenants).

Article 3 :
De dire que les crédits correspondants ont été ouverts au Budget Primitif du budget principal pour l'exercice 2025.

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés
1 **ABSENT** lors du vote (K. DIF)

Maire,
Hervé GRANIER

Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE

Publié sur le site internet de la commune le : 26 SEP. 2025